

ARRETE N° 339 /2020/ARS

MODIFIANT L'ARRETE DU 17 OCTOBRE 2019 FIXANT LA LISTE DES MEMBRES DESIGNES POUR SIEGER A LA COMMISSION DE SELECTION DES APPELS A PROJETS POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES MEDICO-SOCIAUX

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE MAYOTTE

- VU le Code de santé publique ;
- VU le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L313-1 à L313-8 et R313-1 relatif à la composition de la commission de sélection d'appel à projet social ou médico-social ;
- VU la Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;
- VU le décret n° 2010-870 du 26 juillet 2010 relatif à l'appel à projet et d'autorisation modifié par le décret 2014-565 du 30 mai 2014, relatif à la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L313-1-1 du Code de l'action sociale et des familles ;
- VU le décret n°2014-1407 du 26 novembre 2014 portant extension et adaptation du code de l'action sociale et des familles au Département de Mayotte ;
- VU le décret du 27 juillet 2019 portant nomination de Madame Dominique VOYNET en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Mayotte ;
- VU la circulaire n° DGCS/5B/2010/434 du 28 décembre 2010 relative à la procédure d'appel à projet et d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

ARRETE



Article 1 : Les membres permanents de la commission de sélection d'appel à projet médico-social sont :

	Titre	Nombre	Titulaires	Suppléants
Membres permanents ayant <u>voix délibérative</u>				
<ul style="list-style-type: none"> Représentants de l'ARS Mayotte 				
La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant	Présidente	1	Dominique VOYNET	Salim MOUHOUTAR
Représentants de l'Agence Régionale de Santé		3	Patrick BOUTIE Directeur par intérim de la Direction de l'Offre de Soins et de l'Autonomie (DOSA)	Faouzia MANTOUF Chargée de mission de l'UMS - DOSA
			Mayssoune IDAROSSI Responsable de l'Unité Médico-Sociale (UMS) - DOSA	Catherine MISSEL Responsable Adjointe de l'UMS - DOSA
			Mathilde LANAU Chargée des parcours à la DOSA	Nassim GUY Responsable du service Prévention
<ul style="list-style-type: none"> Représentants des usagers 				
Représentants des associations des personnes âgées et des retraités		1	Hadurami BACAR FMAPAR	Mouhamadi MAMBO FMAPAR
Représentants des associations des personnes en situation de handicap		1	Houdhayati MOGNE MALI ADAPEI Mayotte	Ei-Hadi Ben YOUSOUFOU ADAPEI Mayotte
Représentants des associations pour l'inclusion des personnes en situation de handicap		1	Anthoumani ALI APEAHM	Ynoussa HAMADA APEAHDM
Représentants des associations des personnes confrontées à des difficultés spécifiques		1	Romain REILLE Solidarité Mayotte	Charline FERRAND-PINET Solidarité Mayotte

Membres permanents ayant voix consultative

Représentants des unions de fédérations ou Groupements représentatifs des personnes morales gestionnaires des établissements et services sociaux, médico-sociaux, des lieux de vie et d'accueil	2	Razafina OILI FEHAP	Mohamed ASSANI ABDOU FEHAP
		Dahalani M'HOUMADI FEHAP	Violaine BOURNAC FEHAP

Article 2 : Le mandat des membres permanents de la commission mentionnés à l'article 1 est de trois ans. Il est renouvelable. Le membre qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné, est remplacé pour la durée du mandat restant à courir par une personne désignée dans les mêmes conditions.

Article 3 : Cet arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux auprès de l'autorité compétente dans un délai de deux mois à compter de sa notification ;
- d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent de Mayotte dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Mayotte est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Mayotte.

Fait à Mamoudzou, le 23 DEC 2020

La Directrice Générale de
L'Agence Régionale de Santé de
Mayotte

Stéphanie FRECHET
Secrétaire Générale de l'Agence
Régionale de Santé de Mayotte



